



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1345
24 janvier 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-deuxième session
(21-24 avril 1997)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 21 avril 1997, à 15 heures

1. Ouverture de la session commémorative et adoption de l'ordre du jour
2. Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE : Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe E/ECE/1346
E/ECE/1347
3. Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale E/ECE/1348
4. Coopération et partenariat de la CEE : E/ECE/1349
 - a) Coopération entre la CEE et l'OSCE
 - b) Coopération économique en Méditerranée
 - c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE
 - d) Coopération entre la CEE, les ONG et les milieux d'affaires

5. Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires : E/ECE/1350
 - a) Questions d'intérêt commun pour les organes subsidiaires de la CEE et questions découlant des travaux de ces organes qui requièrent l'attention de la Commission ou appellent une décision de sa part
 - b) Programme de travail pour la période 1997-1998 E/ECE/1351
 - c) Projet de budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 1998-1999
 - d) Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE E/ECE/1352
6. Adoption du programme de travail et des décisions
7. Election du Bureau
8. Questions diverses
9. Rapport annuel de la Commission

NOTES EXPLICATIVES SUR L'ORDRE DU JOUR
ET CALENDRIER DES TRAVAUX

Généralités

1. La période du 21 au 24 avril 1997 a été réservée pour la cinquante-deuxième session de la Commission. Conformément au règlement intérieur de la Commission, les documents mentionnés dans l'ordre du jour provisoire seront, autant que possible, communiqués aux gouvernements quarante-deux jours au moins avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire le 10 mars 1997 au plus tard. Les délais impartis pour l'examen des divers points ont été raccourcis conformément à la décision de réduire la durée des sessions de la Commission qui est énoncée au chapitre III du Plan d'action.

Partie "Politique générale" : du lundi après-midi au jeudi matin inclus (21-24 avril)

Lundi 21 avril, après-midi : Débat de haut niveau

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE : Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe

2. En préambule au débat de haut niveau, la Commission entendra l'allocution d'ouverture du Secrétaire général ainsi que les déclarations d'un chef d'Etat, du Président de la Commission et du Secrétaire exécutif.

3. Ces déclarations seront suivies d'une table ronde de haut niveau sur le thème "Comment éviter les lignes de fracture en Europe : réponses techniques à des problèmes politiques".

4. A l'issue de la table ronde, des délégations feront des déclarations portant notamment sur le processus de réforme et sur la manière dont les nouvelles orientations stratégiques qui doivent être adoptées pourraient permettre de faire avancer l'intégration de l'Europe. La durée de ces déclarations ne devrait pas dépasser cinq à six minutes.

Mardi 22 avril, matin : Débat de haut niveau

5. La Commission continuera à entendre les déclarations des délégations qui souhaitent prendre la parole au titre de ce point à l'ordre du jour. La séance se terminera par l'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe (E/ECE/1346), comme prévu dans la décision 1 (1995-S).

Mardi 22 avril, après-midi

6. Au titre du point 2, le secrétariat présentera l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1996-1997. Compte tenu du caractère particulier de la session commémorative, ainsi que de sa durée réduite, il n'y aura pas de débat général sur les principales questions traitées dans l'Etude, mais la présentation sera suivie d'une deuxième table ronde qui aura pour

thème "La CEE : comment mettre sur pied des partenariats entre les gouvernements, les entreprises et les ONG" et à laquelle participeront des représentants de ces différents partenaires de la coopération économique.

7. Les délégations qui souhaitent faire des observations sur l'Etude ou sur la situation économique dans leur pays pourront les communiquer par écrit en fournissant au secrétariat un nombre suffisant d'exemplaires (70) afin qu'il soit possible de les distribuer pendant la session.

Point 3 : Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale (décision C (51))

8. Le Secrétaire exécutif présentera le rapport (E/ECE/1348) demandé dans la décision C (51). Le temps disponible pour l'examen de ce point de l'ordre du jour étant limité, il est demandé aux délégations de s'abstenir de faire des déclarations générales et de se borner à présenter des observations précises et à proposer des mesures concrètes.

Mercredi 23 avril, matin

Point 3 : Diversification des formes et méthodes des activités de la (suite) Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale (décision C (51))

Point 4 : Coopération et partenariat de la CEE

9. Le Secrétaire exécutif présentera le rapport (E/ECE/1349) demandé dans les décisions B (51), D (51) et E (51). Le temps disponible pour l'examen de ce point de l'ordre du jour étant limité, il est demandé aux délégations de s'abstenir de faire des déclarations générales et de se borner à présenter des observations précises et à proposer des mesures concrètes.

Mercredi 23 avril, après-midi : Partie "Programme et coordination"

Point 5 : Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour 1997-1998

10. Les activités de la Commission et de ses organes subsidiaires seront examinées dans le cadre des propositions de réforme qui ont été arrêtées d'un commun accord et figurent dans le Plan d'action (E/ECE/1347). Un échange de vues aura lieu avec les présidents des organes subsidiaires au sujet de l'application des réformes et ces organes seront invités à aménager leur programme de travail selon qu'il conviendra pour qu'il soit conforme aux propositions arrêtées et compatible avec les ressources qui devraient être disponibles pour l'exercice biennal 1998-1999. A cet égard, le Secrétaire exécutif indiquera oralement si le projet de budget-programme du Secrétaire général a été publié et, dans l'affirmative, il informera la Commission de son contenu.

11. Le rapport du Secrétaire exécutif publié sous la cote E/ECE/1350 contiendra des informations sur les progrès réalisés dans l'application des décisions F (51), G (51) et H (51) qui ont trait à la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable, dans celui des transports et dans celui de l'énergie. Le même document donnera un bref aperçu des principaux problèmes et des manifestations importantes concernant les organes subsidiaires principaux et les groupes de travail relevant directement de la Commission.

12. La Commission sera saisie du projet de programme de travail de la Commission pour la période 1997-1998 (E/ECE/1351) dans lequel figureront également des renseignements factuels concernant les réunions, les rapports et la documentation, conformément à ce qui a été demandé dans la décision O (45).

13. La Commission sera saisie en outre de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1352 contenant des renseignements sur les résolutions pertinentes qui ont été adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale depuis la clôture de la cinquante et unième session et qui appellent une décision de la Commission ou ont des incidences sur ses travaux.

Partie "Politique générale" : Mercredi 23 avril, après-midi

Point 6 : Adoption du programme de travail et des décisions

Jeudi 24 avril, matin

Point 7 : Election du Bureau

Point 8 : Questions diverses

Point 9 : Rapport annuel de la Commission

Clôture de la session

TABLEAU RECAPITULATIF

Date	Point de l'ordre du jour	Documents CEE
<p><u>Partie "Politique générale : Débat de haut niveau"</u></p> <p>Lundi 21 avril : <u>après-midi</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la session commémorative - adoption de l'ordre du jour 2. Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE : Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe <ol style="list-style-type: none"> a) Allocutions liminaires du Secrétaire général, du Président de la Commission et du Secrétaire exécutif b) Table ronde de haut niveau sur le thème : "Comment éviter les lignes de fracture en Europe : réponses techniques à des problèmes politiques" c) Discours des délégations 	<p>E/ECE/1345</p> <p>E/ECE/1346 E/ECE/1347</p>
<p>Mardi 22 avril : <u>matin</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 2. Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE : Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe (<u>suite</u>) <ol style="list-style-type: none"> d) Discours des délégations e) Adoption de la déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe 	
<p><u>Partie "Politique générale"</u></p> <p>Mardi 22 avril : <u>après-midi</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 2. Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE : Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe (<u>suite</u>) <ol style="list-style-type: none"> a) Présentation de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1996-1997 	<p>Aperçu général présenté par le secrétariat</p>

	<p>b) Table ronde sur le thème "La CEE : comment mettre sur pied des partenariats entre les gouvernements, les entreprises et les ONG"</p> <p>3. Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale</p>	
<p>Mercredi 23 avril : <u>matin</u></p>	<p>3. Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale (<u>suite</u>)</p> <p>4. Coopération et partenariat de la CEE</p> <p>a) Coopération entre la CEE et l'OSCE</p> <p>b) Coopération économique en Méditerranée</p> <p>c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE</p> <p>d) Coopération entre la CEE, les ONG et les milieux d'affaires</p>	<p>E/ECE/1348</p> <p>E/ECE/1349</p>
<p><u>Partie "Programme et coordination"</u></p> <p>Mercredi 23 avril : <u>après-midi</u></p>	<p>5. Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour 1997-1998</p>	<p>E/ECE/1350</p> <p>E/ECE/1351</p> <p>E/ECE/1352</p>
<p><u>Partie "Politique générale"</u></p> <p>Mercredi 23 avril : <u>après-midi</u></p>	<p>6. Adoption du programme de travail et des décisions</p>	
<p>Jeudi 24 avril : <u>matin</u></p>	<p>7. Election du Bureau</p> <p>8. Questions diverses</p> <p>9. Rapport annuel de la Commission</p>	
